" LE DEVOIR PRÉSENT "

UNE LETTRE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Sous ce titre « Le Devoir présent », la Ligue des Droits de l'Homme envoie à ses sections une lettre de son président, M. Ferdinand Buisson :

« La Ligue n'est pas un parti politique. Elle n'a qu'un objet, quand elle intervient dans une affaire publique ou privée : c'est de dégager l'idée de justice.

» Il y a des inégalités sociales dont quelques-unes seulement sont imputables à la nature; la plupart et les plus graves, sont le fait de la société. Elles disparaîtront, comme tant d'autres ont disparu déjà, à mesure que grandira la civilisation, c'est-à-dire la raison humaine. En attendant, nous ne pouvons ni ne voulons mettre sur le même pied ceux qui souffrent de ces inégalités sociales et ceux qui en profitent. C'est pourquoi la Ligue embrasse la cause du peuple, non par démagogie, mais au nom de la justice.

» La Ligue avertit tous les partis de se défendre contre les extrémistes. L'extrémiste n'est pas l'homme qui va jusqu'au bout de la logique; c'est un homme qui dépasse cette limite et qui, dans son impatience à appliquer ses principes, finit par appeler, à leur secours, des moyens qui en sont la négation.

» Extrémiste, le démocrate-socialiste, qui, pour aller plus vite au but, se jette dans la soi-disant dictature du prolétariat. Extrémiste, le républicain bourgeois qui, pour sauver la République, la livre à une autre dictature, celle du césarisme, ou aux autres intrigues monarchico-cléricales. Extrémiste, le syndicaliste-révolutionnaire qui, pour sauver la société, commence par la condamner à mourir de faim ».

Et après avoir fait siennnes les paroles de M. Bonnevay à la tribune de la Chambre : « Les véritables ennemis de la paix sociale ce sont l'injustice et la souffrance immérités » et la conculsion d'un récent article de Merrheim : « La haine ne peut que détruire. La violence ne saurait être créatrice de forces, de liberté et de bien-être. Il est criminel de détourner la classe ouvrière de son but en lui enseignant la paresse comme un droit. L'immoralité comme un procédé de représailles, la négation de ses devoirs comme l'usage de ses libertés », M. Buisson conclut :

« C'est dans cet esprit que le Comité Central demande aux ligueurs de prendre leur part dans ce dur combat qui se terminera tôt ou tard par le triomphe du droit sur le privilège ».

Le certificat d'aptitude pédagogique

POUR LES INSTITUTEURS DEMOBILISES ET LES INSTITUTRICES DES REGIONS ENVAHIES.

Un assez grand nombre d'instituteurs, anciens combattants, et d'instituteurs et institutrices retenus en pays envahis pendant toute la durée de la guerre, n'ont pas subi l'examen professionnel du certificat d'aptitude pédagogique à la session normale de février dernier, parce que, du fait de la mobilisation ou de l'invasion, ils n'avaient pu accomplir le stage réglementaire.

Ces maîtres et maîtresses ne pourront alors se présenter à l'examen qu'en février prochain et obtenir leur titularisation qu'en 1922.

Afin de leur éviter un retard préjudiciable pour la suite de leur carrière, et vu la situation anormale créée par l'état de guerre, le ministre de l'Instruction publique vient d'inviter les inspecteurs d'académie à instituer une session spéciale d'examen, à laquelle pourront prendre part les jeunes instituteurs et institutrices qui justifieront, au 31 décembre 1920, de dix-huit mois au moins d'exercice comme stagiaires de l'enseignement primaire.

Deux voleurs-boches devant leurs juges français

LE SOLDAT EST CONDAMNÉ

L'OFFICIER EST ACQUITTÉ

Le 2e Conseil de guerre de Lille a jugé hier deux affaires de vols dans lesquelles deux boches, un soldat et un officier, étaient inculpés.

Le soldat Kühn Hermann, âgé de 38 ans, menuisier à Landsthuhl, ancien soldat de l'armée allemande, qui fut arrêté par nos troupes en pays occupé, comparait devant le Conseil de guerre sous prévention de vols d'assiettes, coupes et autres objets de table dérobés à Guise (Aisne), pendant l'occupation. Il écoppe 6 mois de prison.

— Plus importante apparaît l'accusation formulée contre le capitaine Klausa, âgé de 45 ans; pharmacien à Cassel, ancien officier d'artillerie, qui fut, pendant une période de la guerre, commandant d'un dépôt de munitions à Lannoy.

Sur plaintes nombreuses formulées contre lui, il fut mis en état d'arrestation au lendemain de l'armistice.

L'accusation lui reproche :

1. Un vol à Lannoy, de 49.000 fr. d'étoffes d'ameublement, au préjudice de M. Bétrémieux.

2. Le pillage opéré par lui ou les hommes sous ses ordres, de matériel d'usines, de forges, de métiers à tisser, et l'enlèvement de cuirs au préjudice de MM. Bétrémieux, Vaussy, Moisset et Wattel.

Le prévenu comparaît à l'audience en tenue d'officier allemand, porteur de la Croix de fer. Haut de taille, sec, nerveux, chauve, il affecte une rigide attitude militaire. Il comprend admirablement le français, mais se sert d'un interprète pour se faire traduire les questions posées par M. le colonel Rahoult, président.

Son interrogatoire n'offre guère d'intérêt : le bon apôtre déclare qu'il n'a fait qu'exécuter les ordres qui lui étaient donnés par le service des Réquisitions (B. D. K.).

Quant aux petites expéditions qu'il adressait fréquemment à sa famille, il prétend qu'il en a toujours acquitté le prix.

Les témoins entendus ne font que confirmer les faits relevés par le rapport contre le capitaine Klausa, qui continue à clamer son innocence.

Après réquisitoire de M. le commandant Mouchart-Grammont, commissaire du gouvernement, qui réclame l'application de l'article 401 du Code pénal, Me Henrotte, avocat, réclame l'acquittement de son client, au nom de la justice, qui se trouve au-dessus de l'opinion publique.

Le capitaine Klausa, une dernière fois interrogé avant la clôture des débats, déclare qu'il n'a pas pillé, qu'il ne peut être rendu responsable des déprédations commises par ses soldats, et qu'il a réprimé chaque fois qu'il en eut connaissance.

Le Conseil, après quelques minutes de délibération, rapporte un jugement d'acquittement.

Il est fort possible que le capitaine Klausa n'ait point commis d'actes tombant sous l'application de la loi pénale ; mais quand on est capitaine de réserve, pharmacien à Cassel, on doit posséder une mentalité et une moralité qui vous permettent de se révolter contre l'exécution d'ordres qui déshonorent tout à la fois ceux qui les donnent et ceux qui s'en font les exécuteurs. F. L.

Coup d'œil à l'Officiel

UN NOUVEAU MORATOIRE

Le « Journal Officiel » publie un décret suspendant, pour une nouvelle période de trois mois, à compter du 1er juillet, les demandes en paiement et toutes actions judiciaires contre les débiteurs mobilisés, envahis ou particulièrement atteints par les hostilités ou encore pour les sociétés et collectivités des pays dévastés.

LE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS ET PAIEMENT DES COUPONS EN TERRITOIRES ENVAHIS.

Par décret rendu sur le rapport du Ministre des Finances et des Ministres de l'Intérieur et du Commerce, sont prorogés, pour une période de trois mois, à dater du 1er juillet, en ce qui concerne les sociétés régies par les lois françaises, dont l'exploitation se trouve dans les territoires qui ont été envahis par l'ennemi ou particulièrement atteints par les hostilités, ainsi que les départements, communes et établissements publics situés dans les mêmes territoires, les délais accordés pour le remboursement des obligations, délivrance des titres, amortissement des actions, paiement des coupons, dividendes et intérêts venus à échéance jusqu'au 30 septembre 1920.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

UNE VEUVE SE SUICIDE

Mme Vve Nuttin, née Marie Dupponchel, âgée de 54 ans, demeurant à Roubaix, rue Pierre-de-Roubaix, cité Flipo, 16, a été trouvée pendue, hier après-midi, dans la cage d'escalier de sa maison. Mme Nuttin était atteinte de neurasthénie depuis la mort de son mari survenue le 15 janvier dernier. La mort ne peut être attribuée qu'au suicide auquel l'état de la défunte la préparait. Après les constatations d'usage, le corps a été laissé à la famille.

ON VOLE UN PORTEFEUILLE QUI CONTENAIT 2.300 FRANCS

M. Edouard Michon, 23 ans, ingénieur, demeurant à Paris, 67, rue Manin, de passage à Roubaix, était descendu à l'Hôtel de France, Grand'Place. S'étant absenté de sa chambre pendant quelques instants, hier matin, vers 7 heures et demie, il eut le désagréable surprise de constater à son retour, la disparition d'un portefeuille qu'il y avait laissé. Ce portefeuille contenait une somme de 2.300 francs environ en billets français et belges et divers papiers.

Le signalement du voleur est connu. D'actives recherches sont entreprises en vue de le retrouver.

L'AMOUR ET ENSUITE.....

Mlle Louise Delcou, demeurant rue de Beaurewaert, 12, à Roubaix, a porté plainte contre son ami, nommé Fernand Cappelle, de la part duquel elle a été l'objet de violences.

UN MANŒUVRE TOMBE D'UN TOIT ET SE FRACTURE LA JAMBE

Hier matin, vers 9 h. 30, le manœuvre Jules Despretz, 21 ans, au service de M. Jules Kindt, entrepreneur de couvertures, travaillait sur un toit de la rue Thiele, au Hutin. Ayant fait un faux pas, il tomba dans le vide, d'une hauteur de 7 mètres et se fractura la jambe gauche. M. le docteur Druesnes lui a donné les premiers soins et l'a fait transporter ensuite à l'hôpital de la Fraternité.

ACCIDENT A LA GARE

Le sieur Ernest Thelliez, homme d'équipe de 1re classe, est tombé sur un sabot de frein.

Dans sa chute, il s'est luxé la cuisse gauche et s'est blessé au poignet droit.

AU NORD-TOURISTE

L'excursion cycliste du dimanche 27 juin

La vallée de la Marque : départ du siège social, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix, à 6 h. 1/2, par le boulevard de Paris, le Vélodrome, l'Hempenpont, Annappes, Ascq, Sainghin, Bouvines. (Petit déjeuner).

Retour par Gruson, Baisieux, Petit-Baisieux, Willems, Sailly et Lannoy.

Rentrée à Roubaix vers midi. Capitaine de route : M. V. Kiebbe.

Total de l'excursion : 35 kilomètres. Allure accessible à tous. Les membres lillois du N. T. se joindront à la colonne au Vélodrome, à 7 h.

Le dimanche 11 juillet, excursion cycliste à Lens et à La Bassée.

ALLOCATIONS AUX REFUGIÉS

Le paiement de l'allocation pour la période du 10 mai au 16 juin aura lieu, rue de l'Hospice, salle des fêtes, le samedi 26 juin après-midi, dans l'ordre ci-après :

De 2 à 4 heures, du numéro 1 à 1.150 ; de 4 à 5 h., du numéro 1.151 à la fin.

Les Belges seront payés en même temps que les Français.

Nul ne pourra toucher s'il ne présente pas le bulletin de salaires rempli et signé.

TOURCOING

UN INGENIEUX ESCROC

Le nommé Adolphe Vivier, 53 ans, ouvrier agricole, à Mouvaux, rue de Tourcoing, étant au service de M. Gustave Tilecq, marchand de grains, rue de Lille, 101, à Mouvaux, a commis diverses escroqueries au préjudice de son patron. De plus, au nom de ce dernier, et sans ses instructions, il a emprunté une somme de 25 fr. à une débitante de boissons de Tourcoing.

ACCIDENT DE VELO

La petite Henriette Daleux, âgée de 5 ans, demeurant à Tourcoing, rue de Menin, 119, a été renversée hier vers 11 heures, Grand'Place, par un cycliste, le nommé Georges Ménager, 18 ans, domicilié à Tourcoing, rue Magenta, 94, coursier au service de M. Alfred Dupont.

La petite Daleux a été relevée avec de légères contusions.

A LA CAISSE D'EPARGNE

Opérations du 16 au 23 juin 1920

909 versements se montant à 554.943 fr. ; 231 remboursements se montant à 222.313 fr. 29.

Les personnes ayant souscrit à l'emprunt 1920, sont invitées à retirer au plus tôt leurs titres en dépôt.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

TICKETS DE PAIN A PRIX REDUIT

Les bénéficiaires de tickets de pain à prix réduit des catégories suivantes : familles avec trois enfants et plus, veuves avec deux enfants et plus, sont priés de se présenter, 97, rue Jean-Jaurès, vendredi 25 courant, de 9 à 11 h, munis de leurs cartes et du livret de famille.

LILLE

L'Affaire des pilleurs de gare

LA SURETE DECOUVRE UNE NOUVELLE COMPLICE ET DEUX RECELEURS

M. Perny, chef de la sûreté, a continué son enquête concernant les vols opérés par nommés Houzé, Gellinck et la fille Lepers, dont nous avons annoncé l'arrestation, pour rechercher les personnes chez lesquelles, ce trio écoulait les marchandises volées.

Au cours des investigations policières on découvrit une nouvelle complice, la nommée Eugénie Hartman, veuve Lacosse, ménagère, demeurant rue des Poissonceaux, cour des Trépassés, qui aurait aidé Houze, à vendre des tissus, du chocolat et de la toile à matelas, provenant des vols commis dans les gares.

Continuant ses recherches, M. Perny, put établir que deux commerçants de la ville, un confectionneur et un mercier avaient acheté une assez grande quantité de marchandises volées.

Le premier s'était rendu acquéreur d'une coupe de drap de 40 mètres à moitié prix de sa valeur réelle.

Le deuxième a reconnu avoir acheté à Houzé, 250 mètres environ de satinette valant 8 fr. 50 le mètre pour 3 fr. 50 et de la toile à matelas d'une valeur de 17 fr. 50 le mètre pour 5 fr. 50.

Ce qui engage la responsabilité de ce dernier commerçant, c'est que flairant une bonne affaire lorsque Houzé revint porté les marchandises et présenter le reçu, le mercier ne voulut plus payer la toile à matelas qu'à 5 fr. le mètre.

Ces deux commerçants ne peuvent invoquer leur bonne foi, vu le prix dérisoire pour lequel ils s'étaient rendu acquéreurs des tissus volés, et ils seront très probablement poursuivis pour recel.

Houzé, Gellinck et la fille Lepers ont été déférés au Parquet, hier et écroués à la maison d'arrêt.

Quand à la femme Lacosse, elle a été laissée en liberté provisoire, vu ses charges de famille.

Une grève à l'Exposition de Lille

LE RENVOI D'UN CONTREMAITRE PROVOQUE UNE CESSATION DE TRAVAIL

Depuis quelque temps, une certaine effervescence se manifeste parmi les ouvriers occupés aux travaux d'installation de l'Exposition à l'Esplanade. Mécontentement dû, selon les dires des ouvriers, à la brutalité de la Direction.

Mercredi après-midi, une discussion éclata à ce sujet parmi le personnel entre des ouvriers terrassiers et manœuvres et des chefs d'équipe, discussion qui ne tarda pas à dégénérer en bagarre et dans laquelle la police dut intervenir. A la suite des événements que nous venons de décrire un contremaître, M. Planque, fut congédié. Les hommes de son équipe, approuvant pleinement son attitude quittèrent également les chantiers au nombre d'une vingtaine et ne rentrèrent à leur travail que dans le courant de la matinée de jeudi.

LES NOUVEAUX TRAINS

Nous avons annoncé hier, que la Compagnie du chemin du Nord, allait mettre en service des nouveaux trains et allait modifier l'horaire sur plusieurs lignes.

Voici les modifications qui auront lieu à partir du 1er juillet :

L'express qui partait de Paris à 8 h. 30, s'en va maintenant à 7 h. 15 et arrive à Lille à 10 heures 58. Le rapide de 8 heures s'en va à 8 h. 05 et arrive à Lille à 11 h. 15 au lieu de 11 h. 25. Un nouveau train, partant de Paris à 9 h. 10, arrivant à Lille à 13 h. 06 est mis en marche. Un nouveau train d'Amiens, 13 heures 35, arrive à Lille à 18 h. 04. Un nouvel express quitte Paris à 14 h. 30, pour arriver à Lille à 19 h. 10. Le rapide Paris 19 h. est avancé : départ 17 h. 10, arrivée à Lille à 20 h. 19. L'express qui quittait Paris à 22 h. 20 arrive à Lille à 4 h. 20, au lieu de 5 h. 15.

Dans le sens **Lille-Paris**, un nouveau train Lille-Amiens est créé : départ 5 h. 40, arrivée à Amiens, 9 h. 54. Le rapide de 7 heures arrive à Paris à 10 h. 15 au lieu de 10 h. 25. Un nouveau train pour Paris, quittant Lille, à 12 heures 15, arrive à Paris à 20 heures 25. Un nouvel express, départ Lille 16 h. 20, arrivée Paris 20 h. 35. Le train de nuit, qui quittait Lille à 21 h. 30, est reculé à 22 h. 50 et arrive à Paris à la même heure qu'auparavant.

Sur **Calais**, un nouveau train quittant Lille à 7 heures 50, arrive à Calais à 10 h. 35.

Les mercredis et samedis, un nouveau train **Lille-Dunkerque**, est mis en marche, départ 17 h. 56, arrivée 19 h. 38. Dans le sens inverse, départ 8 h. 55, arrivée Lille 10 h. 37.

Sur **Berguette-Saint-Omer**, un nouveau train quitte Lille à 12 h. 52. Dans le sens inverse, un train arrive à Lille à 13 h. 27.

Sur **Hirson**, un nouveau train quitte Lille à 11 h. 16 et arrive à Hirson à 15 h. 30, avec retour : départ Hirson 11 h. 18, arr. Lille 15 h. 22.

Sur **Orchies**, un nouveau train quittant Lille à 22 h. 53 avec retour : dép. Orchies 4 h. 43, arr. Lille 5 h. 23.

Sur **Béthune-Saint-Pol**, un nouveau train partant de Lille à 5 h. 55, arrive à Béthune à 7 h. 22 et à Saint-Pol à 9 h. 02. Un nouveau train départ Saint-Pol 19 h. 08, Béthune 20 h. 20, Lille 21 h. 48, est créé.

Notons aussi : un second train sur la ligne **Avesnes-Soire-le-Château** ; un second train **Valenciennes-Maubeuge** et un troisième sur la ligne **Don-Sainghin-Seclin**.

Trains internationaux. — Un nouveau train **Bruxelles-Londres** et retour est mis en marche. Départ Lille 14 h. 36 pour Calais (16 h. 25) et Londres (20 h. 50). Départ de Londres 8 h. 10, Calais 13 h. 33, Lille 15 h. 26.

Nouveau train **Lille-Bruxelles**, départ de Lille à 9 h. 50, arr. à Bruxelles à 13 h. 20. Pour le retour, départ de Bruxelles à 9 h. 50 arrivée à Lille à 13 h. 56.

LIGUE RADICALE-SOCIALISTE

L'assemblée générale de la Ligue Radicale Socialiste des Huit Cantons de Lille, aura lieu dimanche 27 juin, à 10 heures, Salle de l'Elysée Courtois, boulevard de la Liberté, 65.

Une lettre du Maire à propos de l'Ouverture de l'Exposition

Le Maire de Lille vient d'adresser la lettre suivant à Monsieur Delesalle et aux membres de l'ancienne Municipalité :

« Monsieur : J'ai l'honneur de vous donner, ci-après, letexte d'une lettre que j'adresse, ce jour, à M. Delesalle, mon prédécesseur :

« Dans sa séance du 13 septembre 1919, le « Conseil Municipal de Lille, que vous aviez « l'honneur de présider, adoptait les bases géné« rales de l'organisation, à Lille, d'une Exposi« tion Internationale pour la Reconstitution du « Nord de la France.

« Mon administration vous a suivi dans la « voie que vous lui aviez tracée, et vos efforts « et les nôtres vont être couronnés de succès. « L'Exposition est sur le point d'être terminée ; « quelques jours encore et elle sera ouverte au « public qui attend, avec curiosité et impatien« ce, les résultats de l'Œuvre entreprise.

« L'inauguration officielle de cette Exposition « doit avoir lieu samedi 10 juillet, à 16 heures, « et pour lui conserver le cachet régional qui « la caractérise, le Conseil d'Administration de « la Ville a décidé que cette inauguration serait « faite par nous.

« Par nous, c'est-à-dire, par l'ancienne Muni« cipalité qui assista et aida à la création de « l'Exposition, et par la Municipalité actuelle « qui contribua, dans la mesure de ses moyens, « à sa réalisation.

« J'ai donc l'honneur de vous prier, au nom « du Conseil Municipal de la ville de Lille, de « vouloir bien, en votre qualité d'ancien premier « Magistrat de la Cité, inaugurer, avec l'Admi« nistration Municipale actuelle, la première Ex« position Internationale du Nord de la France.

« Les élus d'hier et ceux d'aujourd'hui, sans « distinction d'idées ni d'opinion politique, « ont tous le même idéal : s'efforcer, d'un com« mun accord, à rendre plus belle, plus grande « et plus prospère, notre bonne et vieille Ville « de Lille.

« Veuillez agréer, etc.... »

Je vous prie de vouloir bien accéder à la demande de l'Administration Municipale et venir inaugurer, avec elle, le 10 juillet prochain, 16 h., la Première Exposition Internationale de Lille.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

AU PARQUET

UN VOL D'AUTO

M. Merchier, juge d'instruction, s'est rendu à Mouvaux pour se rendre compte des lieux, au sujet d'un vol d'auto.

UN NOUVEAU-NÉ DANS LES REMPARTS

L'instruction concernant l'affaire du nouveau-né trouvé dans les remparts et dont nous avons annoncé hier la découverte, a été remise à M. Merchier, juge d'instruction.

M. le docteur Dutilleul, médecin-légiste, a été désigné pour pratiquer l'autopsie du petit cadavre.

Aux Conseils de Guerre

ENCORE DEUX SOUS-BOCHES

Le lieutenant Telliez, du 1er conseil de guerre, instruit actuellement une affaire d'intelligences avec l'ennemi, dans laquelle sont inculpés un nommé Paul Rollin, ex-pédicure, domicilié à Lille, rue de Fives et sa maîtresse, une dame Blanquart, née Hozière.

Par l'intermédiaire de celle-ci, qui étaient en relations suivies avec les policiers boches, Rollin avait obtenu un brassard de la « Militar Polizen », dont il se servait pour pratiquer l'escroquerie chez ses compatriotes. Rollin est actuellement incarcéré à la prison civile.

Un témoin, Mme C... a subi hier un long interrogatoire au cabinet de l'officier instructeur.

L'AFFAIRE MARTINACHE RESTE « EN PLAN »

Nous apprenons le départ du 1er conseil de guerre du capitaine Varnier, chargé de l'instruction de l'affaire Martinage, qui vient d'être récemment désigné pour l'armée du Levant.

Le capitaine Varnier se rend demain en permission de 20 jours et partira ensuite à Beyrouth, son lieu de destination.

Par suite de ce départ inopiné, l'instruction de l'affaire Martinache va subir un nouveau retard, le lieutenant de Genlis, qui l'avait commencée, ayant été également affecté à un autre service.

PAIEMENT DES SECOURS

Le Maire de Lille a l'honneur d'informer ses concitoyens que le paiement des secours sera effectué aux heures suivantes, rue de Bourgogne, 10, le matin, de 9 à 11 heures ; le soir, de 2 à 4 heures.

AUX REFUGIES : le lundi 28 juin : Matin, de 1 à 941 : soir, 942 à 1714.

AUX HABITANTS PRIVES DE RESSOURCES. — **Bureau de Wazemmes.** — Mardi 29 juin : matin, 1 à 638 ; soir, 637 à 1284. — Mercredi 30 : matin, 1285 à 1932 ; soir, 1933 à 2580. — Jeudi 1er juillet : matin, 2581 à 3228 ; soir, 3229 à 3874.

Bureau de Saint-Gabriel. — Vendredi 2 juillet : matin, 4001 à 4756 ; soir, 4757 à 5404. — Samedi 3 : matin, 5405 à 6160 ; soir, 6161 à 6841.

Bureau Louis Jonville. — Lundi 5 : matin, 8000 à 8848 ; soir, 8849 à 9296. — Mardi 6 : matin, 9297 à 9996.

Bureau Ad.-Werquin. — Mercredi 7 : matin, 11.001 à 11756 ; soir, 11757 à 12405. — Jeudi 8 : matin, 12405 à 13068.

Bureau de Léonard-Danel. — Jeudi 8 : soir, 13069 à 14648. — Vendredi 9 : matin, 14649 à 15296 ; soir, 15297 à 16048.

Bureau de Moulins-Lille. — Samedi 10 (dernier jour absolu de paiement), matin, 17001 à 17756 ; soir, 17657 à 18469.

Les retardataires ne seront plus payés que le seul jour indiqué par quartier. Après cela, ils seront considérés comme ayant abandonné le secours et seront supprimés d'office. — Nul ne sera admis à toucher s'il ne présente des papiers d'identité. — On ne peut toucher pour une autre personne qu'avec une procuration de la Mairie.

Il est nécessaire de se munir de monnaie. Pour les feuilles d'une personne, apporter 1 franc ; pour deux personnes, 2 francs ; pour trois personnes, 3 francs.

PETITES NOUVELLES

RATS DE RUINES COFFRES. — Les nommés Vicene Eugène, 62 ans, journalier, et Vermesch Jules, 18 ans, sans profession, tous deux domiciliés à Faches-Thumesnil, ont été arrêtés sous l'inculpation de vol de zinc et de cuivre dans les décombres de la rue Malpart et de la Place de la Gare.

Ces deux individus ont été déférés au Parquet et écroués.

DEFAUT D'ETIQUETTES. — La nommée Marie Becq, fermière, rue du Bois, 33, a récolté un procès-verbal pour avoir mis en vente sur la voie publique du lait dans des bidons non munis de l'étiquette réglementaire.

UN COMPATRIOTE INFIDELE. — Deux domestiques de ferme, Charles Verlinden, 20 ans, habitant Etterbeeck et Louis Régnier, 19 ans, d'Anvers. Rencontrèrent en chemin de fer à Amiens, l'un de leurs compatriotes, qui obligeamment s'offrit à leur procurer du travail.

En gare de Lille, ils déposèrent entre les mains du quidam, le bulletin de consigne de leurs deux valises, renfermant des vêtements, pendant qu'ils allaient faire une course en ville.

A leur retour l'individu était disparu après avoir retiré de la consigne les deux valises !

Les deux voyageurs n'eurent pour ressources, que d'aller porter plainte au commissariat du 3e arrondissement.

ARRESTATION D'UNE PROXENETE. — Le service de la sûreté a arrêté hier, à 9 heures du matin, rue des Arts, la nommée Coquart Berthe, 43 ans, ex-cabaretière, en vertu d'un extrait de jugement de la Cour d'Appel de Douai, du 8 décembre 1919, la condamnant à 6 mois de prison et 200 fr. d'amende pour excitation de mineurs à la débauche.

CYCLISTE RENVERSE. — Hier, vers 7 heures 35 du matin, le cycliste Sézille de Mazancourt, 48 ans, serrurier rue Saint-Bernard, 51, a été renversé, rue des Postes par l'auto 2122-13 R. L. conduite par le chauffeur Alphonse Smolder, 63 ans, demeurant rue de Roubaix, 17, à Mons-en-Barœul.

Le cycliste s'est relevé indemne quand à la bécane elle a été sérieusement endommagée.

CHARBON A BON COMPTE. — Les nommés Mullier Alphonse 55 ans, maçon à Lys-lez-Lannoy et Thuilliez Alphonse, 15 ans, manœuvre demeurant rue du Faubourg de Roubaix, 163, cour Muiot, ont été surpris, hier à 13 h. 30, sortant de l'usine de colonnière à Fives, avec une brouette sur laquelle se trouvaient 25 kilos de charbon. Procès-verbal a été dressé à leur charge.

VOL D'UNE PLANTE. — Procès-verbal a été dressé à la nommée Lepers Madeleine, demeurant à Lille, cour des Trépassés, pour avoir été surprise dérobant une plante de valeur, sur une tombe au cimetière de l'Est. Cette personnl est également inculpée dans l'affaire des pilleurs de gare.

Crédit National 1920

Obligations 5 0/0 net à lots, émises à 485 Fr.

En raison du grand nombre de souscripteurs, les guichets du

CRÉDIT DU NORD

rue Nationale, 19, à Lille

resteront ouverts sans interruption, de 8 h. 1/2 à 16 heures, les Jeudi 24, Vendredi 25 et SAMEDI 26 JUIN, JOUR DE LA CLOTURE DE LA SOUSCRIPTION

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOMME

FETE COMMUNALE. — A l'occasion de la fête communale des 27 et 28 juin, le Maire informe les forains que les emplacements de manèges, loteries, tritures, etc., seront donnés gratuitement.

LOOS

CONCERT. — La musique municipale, dirigée par M. Henri Hespel donnera un concert public, dimanche 27 courant, à 3 heures 30, avec le concours de Henri Crépin, soliste de l'Orphéon Municipal à l'Hôpital-Hospice, rue des Oliveaux.

Une quête sera faite au profit des hospitalisés.

HAUBOURDIN

UNE CHUTE DE TROIS METRES

Le sieur Désiré Desoutter, monteur-mécanicien, demeurant à Fives-Lille, rue de Lannoy, était occupé hier matin pour l'usine de Fives, à la reconstruction d'un pont d'Haubourdin.

Ayant perdu l'équilibre, l'ouvrier tomba d'une hauteur de trois mètres sur le sol et se brisa le poignet gauche.

Le blessé a été transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur.

UN TRISTE SIRE

Un individu âgé de 55 ans, disparu depuis les faits qui lui sont reprochés a été surpris en flagrant délit d'attentat à la pudeur sans violences, sur une petite fille de 7 ans, domiciliée à Haubourdin.

L'acte en question se serait déjà reproduit plusieurs fois.

La police recherche ce satyre.

La Transpiration des Pieds

La SUDATION TROP ABONDANTE aux PIEDS est une AFFECTION PENIBLE TRES GENERALE POURTANT FACILE à COMBATTRE.

Le Docteur Catrin a préconisé récemment le simple emploi d'eau salitratée pour combattre et guérir les effets néfastes de cette affection plus pénible que jamais pendant les mois d'été et à laquelle sont surtout sujets tous ceux qui doivent marcher beaucoup ou dont les occupations nécessitent de longues stations debout. Si on n'y remédie pas les sueurs abondantes provoquent une macération de la peau, les chairs sont meurtries, très sensibles et souvent sanguinolentes, des coupures entre les orteils et des ampoules se forment, et la cicatrisation complète peut durer des mois.

L'eau chaude salitratée qui est légèrement oxygénée désinfecte les parties atteintes, y régularise la transpiration et répare rapidement l'épiderme mis à vif. En trempant les pieds dans cette eau médicamenteuse, l'irritation et les démangeaisons disparaissent promtement, tandis que ce simple traitement combat également la mauvaise odeur qui le plus souvent accompagne une transpiration excessive.

Un bain de pieds salitraté se prépare facilement en faisant dissoudre dans une cuvette d'eau chaude une petite poignée de Salitrates Rodell, sels naturels raffinés, qui se trouvent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies. Un paquet d'environ une demi-livre suffira à mettre vos pieds en parfait état. 1620.

QUESNOY-SUR-DEULE

Un naufrage dans la Deûle

UNE PENICHE CHARGÉE DE CHARBON COULE A PIC

Trois péniches remontaient la Deûle, dimanche, vers 8 heures 10 du soir, lorsque l'une d'elle, qui était chargée de 280 tonnes de charbon, « La Volsque », batelier Depetter, appartenant à M. Herbosch, heurta une énorme pierre provenant du pont détruit par les boches, à environ 200 mètres de l'écluse.

Une voie d'eau s'étant produite, la péniche coula à pic, malgré les secours immédiatement organisés.

Le charbon était destiné à la chambre de commerce de Tourcoing.

BAISIEUX

L'accident d'auto

MORT D'UNE VICTIME

Nous avons annoncé le terrible accident survenu le 11 juin, et dont cinq personnes avaient été grièvement blessées.

Une des victimes, Mme Ducrot, demeurant 42, rue Solférino, à Lille, vient de succomber à ses blessures.

Le mari de la victime, M. Ducrot, a déposé une plainte entre les mains de M. Glorian, juge d'instruction, contre M. Desfossez, négociant, à Haubourdin, auteur de l'accident.

M. le docteur Dutilleul médecin-légiste a été désigné pour examiner le cadavre de Mme Ducrot,

DUNKERQUE

EST-CE UN RAPT

La gendarmerie a ouvert une enquête sur l'enlèvement d'une fillette de huit ans, Marguerite Derue que, sur la route de Bergues, près de Cappelle, un cycliste Gaston K., avait mis sur sa machine ; aux cris de l'enfant, des passants ont barré la route au ravisseur qui affirme qu'il n'avait l'intention que de faire faire une promenade à la fillette qui, assure-t-il, était consentante.

Théâtres Cinémas & Concerts

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), matinée à 4 h.

PRINTANIA

MATINÉE à 3h — SOIRÉE à 8h

La Vie Ouvrière

Bourse du Travail de Lille

LA VISITE MINISTÉRIELLE

Beaucoup de camarades se posent la question à savoir la décision de la Bourse du Travail.

En raison de l'article 6 de ses statuts, disant que chaque syndicat conserve sont autonomie.

Nous ne pouvons que laisser la liberté la plus complète aux organisations syndicales ; c'est pourquoi la Bourse du Travail, en tant qu'organisme central, reste neutre en ce qui concerne la venue d'un ou des ministres à Lille.

Pour la Bourse du Travail,
Le secrétaire par intérim :
A. BAUCHE.

Dans l'Imprimerie

LES GREVISTES FONT UN CONCERT ET VONT AU CINEMA

Hier matin, à la Bourse du Travail, les grévistes ont signé les feuilles d'émargement qui doivent servir de base pour les secours qui leur seront attribués en fin de semaine.

Après une causerie très intéressante que Masson, délégué, leur a faite, et après avoir appris que déjà MM. Goldberg et Sauvaige avaient fait connaître qu'ils ne pouvaient plus attendre leurs commandes, ils ont, spontanément, organisé un très gentil concert qui fut fort applaudi.

Le cinéma de l'Union de Lille ayant offert une séance aux grévistes, hier après-midi, ils s'y sont rendus et s'y sont franchement amusés.

Il y a lieu de constater que les grévistes ne « s'en font pas une miette ». Reste à savoir si leurs patrons sont dans un état d'esprit aussi bon.

Ulcères Variqueux

HÉMORROÏDES

VARICES — PHLÉBITE

Soulagement immédiat ; guérison certaine et sans danger par le

Sanpur DUBAT

Vous qui depuis des mois, des années même, souffrez de ces terribles maladies et qui avez tout essayé sans succès, suivez le traitement aux dragées de Sanpur, vous serez émerveillés du résultat. Le Sanpur à base de plantes inoffensives, purifie le sang, contracte les veines, décongestionne les organes ; la pommade Seccase calme la douleur et cicatrise les plaies. Ne prolongez pas votre martyre, des milliers de malades ont été guéris ainsi par le Sanpur (fl. 5.50 ; 30 fr. la cure de 6 flac.) et la Seccase : 4.50.

G. DUBAT, D^en Ph^ie, 80, Faub. St-Denis, PARIS et toutes Pharmacies.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS. — Vendredi 25 juin 1920, à 7 heures du soir, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis, réunion de tous les délégués d'atelier, indistinctement.

Ordre du jour très important.

Le secrétaire, Th. DEVERNAY.

BATIMENT ET TRAVAUX

Section des serruriers, tôliers, forgerons en bâtiment. — Vendredi 25 juin, à 6 h. 30, assemblée extraordinaire, salle de la Bourse du Travail rue de Paris.

Ordre du jour très important.

EMPLOYES

Assemblée générale des membres du syndicat, à sept heures, 28, rue de Fives.

Ordre du jour : Congrès départemental de Dunkerque.

OUVRIERES EN CONFECTION

Assemblée générale de toutes les ouvrières en Confections, vendredi 25 juin, à six heures et demie, à la Bourse du Travail.

Ordre du jour très important.

Prière à toutes les adhérentes d'être présentes avec leur carte confédérale.

La Secrétaire : Mme BIDAR.

Hernies

Chûtes de matrice, éventrations, etc. Si vous êtes affligés de cette terrible infirmité, ne désespérez plus des conséquences désastreuses qu'elle peut entraîner (étranglement, opérations, tortures par les bandages, incapacité), etc.

Grâce au **Réductor** sans incommoder ni changer vos habitudes, quelque soit votre cas, vous trouverez un soulagement immédiat ; par ses nombreuses qualités, le **réductor** est reconnu le seul agent thérapeutique de la Hernie, supprimant tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Dans l'intérêt de rendre un appréciable service à ceux de nos lecteurs qui souffrent, nous les engageons vivement de ne plus rien entreprendre avant d'avoir consulté **M. PAULIAT**, le célèbre spécialiste de Paris, visitant lui-même sa clientèle qui leur démontrera **gratuitement** les merveilleux résultats obtenus journellement par le Réductor, dans le traitement de